# Arrêté royal portant nomination de la Commissaire du Gouvernement, adjointe au Ministre des Affaires sociales et des Pensions, et déterminant sa mission

* Datum : 19-01-2001
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2001021058
* Auteur : SERVICES DU PREMIER MINISTRE

ALBERT II, Roi des Belges,
A tous, présents et à venir, Salut.
Vu l'article 37 de la Constitution;
Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement;
Sur la proposition de Notre Premier Ministre et de Notre Ministre des Affaires sociales et des Pensions,
Nous avons arrêté et arrêtons :
Article 1
er. Mme Greet van Gool est nommée Commissaire du Gouvernement, adjointe au Ministre des Affaires sociales et des Pensions.
Elle prête, entre les mains du Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le serment prescrit par l'article 2 du décret du 20 juillet 1831.
Art. 2. Elle est chargée d'apporter à la sécurité sociale toutes les modifications nécessaires afin de la moderniser davantage et de la rendre plus conviviale pour tous les citoyens de ce pays, et de mettre au point le statut du volontariat.
Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur ce jour et cessera d'être en vigueur en même temps que l'arrêté royal du 12 juillet 1999, en tant qu'il porte nomination du Ministre des Affaires sociales et des Pensions.
Art. 4. Notre Premier Ministre et Notre Ministre des Affaires sociales et des Pensions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Donné à Bruxelles, le 19 janvier 2001.
ALBERT
Par le Roi :
Le Premier Ministre,
G. VERHOFSTADT
Le Ministre des Affaires sociales et des Pensions,
F. VANDENBROUCKE